

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1369/SG/CG portant fermeture pour une durée de quinze jours du bar «Le Régal» .

n° 1369/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
4 septembre 1968

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1968

Date du numéro
25 septembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

Le bar « Le Régal», sis rue Georges-Clémenceau, tenu par M. Guetachou Tegegne, sera fermé pour une durée de quinze (15) jours à partir du 7 septembre 1968.